



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incendies

Question au Gouvernement n° 2683

Texte de la question

## INCENDIE À DIJON

M. le président. La parole est à M. Bernard Depierre, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Depierre. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, et j'y associe Rémi Delatte, mon collègue dijonnais.

Dijon, la ville dont je suis l'élu, a vécu un terrible drame, dans la nuit de samedi à dimanche : un incendie effroyable survenu à la suite d'un feu de poubelle dans un foyer de travailleurs immigrés et de demandeurs d'asile a causé la mort de sept personnes et l'hospitalisation de 135 dont treize dans un état critique.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, monsieur le ministre, pour votre réactivité puisque, dès dimanche, vous vous êtes rendu sur les lieux du sinistre afin de saluer la mémoire des victimes, et le travail des pompiers et des policiers, sans lesquels le bilan aurait sans doute été plus lourd. Il faut souligner leur professionnalisme d'autant que trois d'entre eux ont été blessés au cours de l'intervention.

On doit à présent s'interroger sur les origines de ce drame. Qu'il soit accidentel ou volontaire, le bilan est terrible, d'autant qu'il a touché une population particulièrement fragilisée. Dans l'urgence, les services municipaux ont accueilli et relégué les personnes sorties de l'hôpital, dimanche ou lundi. Aujourd'hui se pose la question de l'état de l'enquête et des suites judiciaires. La structure du bâtiment était-elle aux normes ? Pourquoi n'y avait-il pas d'escalier de secours extérieur ? Mais la grande question est de savoir si ces poubelles ont été volontairement incendiées. Et, si tel est le cas, avons-nous la possibilité de sanctionner pénalement ce type de faits ?

Face à un tel drame, nous sommes contraints de réagir. On ne peut plus accepter que, dans certains quartiers, des poubelles soient incendiées tous les samedis soirs. De tels faits, compte tenu des risques qu'ils font courir, doivent être sévèrement réprimés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.*

Monsieur le député Bernard Depierre, l'incendie qui a frappé le foyer Sonacotra-Adoma, dans le quartier de Fontaine-d'Ouche à Dijon, dimanche, a effectivement tourné au drame : sept victimes et soixante et une personnes sont toujours hospitalisées dont quatorze dans un état grave et huit dans un état critique.

Je me suis immédiatement rendu sur place. Je vous y ai naturellement retrouvé, ainsi que le président François Sauvadet, des élus et le premier adjoint au maire de Dijon. Cet incendie aurait pu être plus dramatique encore sans la très grande réactivité des 90 pompiers présents sur le site avec la police en moins de neuf minutes, sans la réactivité des services de l'État. Vous avez eu raison de féliciter le préfet de Lavernée, comme je l'ai fait moi aussi. Il a immédiatement mis en place les plans rouge et blanc. Sans la réactivité encore des services de François Rebsamen, le maire de Dijon, qui ont organisé l'accueil et, en partenariat avec l'État, le relogement des victimes.

Nous devons à présent déterminer l'origine de cet incendie pour savoir s'il s'agit d'un incendie criminel. J'indique à cet égard que la police technique et scientifique de Lyon, sous l'autorité du parquet, examine un certain nombre d'éléments précis. Ce matin, à midi, a été interpellée une personne qui se trouvait dans un hôpital psychiatrique depuis dimanche soir. Il faudra naturellement procéder à des vérifications s'agissant de son éventuelle responsabilité. Il faut examiner aussi s'il convient de prévoir une évolution des normes. Cela se fera,

si c'est nécessaire, en étroite liaison avec le secrétaire d'État au logement, Benoist Apparu. Soyez donc assuré de notre détermination à faire toute la lumière sur l'origine de cet incendie, les responsabilités en cause et l'éventuelle évolution des normes de construction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Depierre](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2683

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 novembre 2010